

***L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique en  
Côte d'Ivoire:  
Bilan, actions réalisées et perspectives***

La qualité des structures d'enseignement supérieur, ainsi que les conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants, remarquable jusqu'aux années 1980, se sont fortement dégradées à partir des années 1990. Les états généraux de la recherche en 1999, puis le RESEN en 2009, ont dressé un tableau désastreux du système national de recherche scientifique. Cette situation d'ensemble du secteur de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, déjà préoccupante, a été aggravée par la crise socio-politique de 2002, qui a vu, notamment, la délocalisation de l'Université de Bouaké à Abidjan, puis la récente crise post-électorale de 2011.

Les gigantesques travaux de réhabilitation et de reconstruction de tous les campus universitaires de Côte d'Ivoire ont achevé de convaincre l'opinion nationale et internationale de la place de choix que le Gouvernement réserve à notre système éducatif et plus particulièrement au sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, comme moteur dans son programme de relance.

En effet, annoncé comme pays émergent par le Président de la République à l'horizon 2020, le développement économique et social ainsi que le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international ne se feront

qu'avec une recherche scientifique performante pour créer de nouvelles richesses et un enseignement supérieur de qualité, grâce notamment à la réforme LMD, et dont les produits sont utilisables par le secteur productif.

La présente communication a pour objet de présenter la situation dans laquelle se trouvait le système avant la fermeture des universités, de décrire ce qui a été fait en mesures d'urgence, et d'exposer nos rêves, notre ambition et nos perspectives pour la relance de notre système d'enseignement supérieure et de Recherche Scientifique.

## **I- ETAT DES LIEUX**

### **Problèmes et contraintes du secteur**

#### **1-1 Enseignement Supérieur**

Le système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique se trouvait, jusqu'à la crise post-électorale, dans un état de délabrement avancé. Les problèmes pouvaient se résumer ainsi :

- insuffisance et vétusté des infrastructures universitaires et de recherche ;
- surpeuplement, au-delà du tolérable, des universités ;
- indigence des étudiants et précarité en milieu étudiant et universitaire ;
- insuffisance et obsolescence de l'équipement et du matériel scientifique didactique et de recherche ;
- insuffisance et vétusté des résidences universitaires ;
- insuffisance du personnel d'encadrement (enseignant et chercheur) ;

- démotivation des personnels scientifiques (enseignants et chercheurs) et mauvaises conditions de vie et de travail;
- vieillissement des personnels scientifiques (enseignant et chercheur) ;
- déliquescence de l'appareil de Recherche Scientifique.

### **1.1.1- Insuffisance et vétusté des infrastructures académiques et sociales**

Les capacités d'accueil des infrastructures existantes étaient largement dépassées, depuis déjà de nombreuses années.

La capacité d'accueil cumulée des infrastructures des universités et des grandes écoles publiques était d'environ 27 000 étudiants. Cependant, elles accueillaient un peu plus de 90 000 étudiants.

Cette situation s'est traduite par l'exiguïté des amphithéâtres et des salles de travaux dirigés, qui recevaient jusqu'à plus de quatre fois au-dessus de leur capacité d'accueil.

*Au plan des œuvres sociales, la situation, guère meilleure, se caractérisait par :*

- la dégradation très avancée des résidences universitaires ayant pour conséquences immédiates l'insalubrité, le manque d'hygiène, l'extrême précarité des conditions de santé, la montée de l'insécurité et de fléaux tels que la prostitution, la toxicomanie et le sida ;

- le déficit élevé de logement étudiant (plus de 45 000 étudiants, pour une capacité d'accueil de 9907 lits, soit un lit pour 5 personnes), avec, en prime : le squat des bâtiments en construction, des couloirs des salles de cours ou des laboratoires, des cages d'escaliers, des bâtiments abritant des transformateurs d'électricité et de tous les espaces couverts susceptibles de servir d'abri ;
- la promiscuité et la montée de la violence instrumentalisée à des fins politiciennes et en toute impunité.

Au surplus, le surpeuplement des résidences universitaires impose un lourd tribut au budget de l'Etat du fait du gaspillage et de la vente illicite d'eau et d'électricité. Cette perte pour l'Etat est estimée à, environ, 10 milliards de FCFA, de 2000 à 2010.

### **1.1.2- Insuffisance du personnel scientifique d'encadrement**

Les universités et grandes écoles publiques souffraient d'une déficience totale d'encadrement pédagogique et didactique.

En effet, la norme préconisée par l'UNESCO, pour un encadrement pédagogique de qualité, est de 1 enseignant pour 25 étudiants dans les universités et de 1 enseignant pour 15 étudiants dans les grandes écoles. Or, à ce jour, le ratio Enseignant / Etudiant est de 1 enseignant pour 75 étudiants en moyenne, dans les trois Universités publiques.

Ce faible taux d'encadrement a conduit, inexorablement, à une surcharge horaire d'enseignement et

d'encadrement, dont les effets induits sont la baisse continue de la qualité de la formation et le volume impressionnant des heures complémentaires déclarées, en constante progression chaque année.

### **1.1.3- Démotivation et vieillissement des personnels scientifiques d'encadrement (enseignants et chercheurs)**

Les effectifs de chercheurs ivoiriens, en décroissance constante d'année en année, étaient eux aussi, extrêmement faibles au regard des énormes défis à relever.

### **1.1.4- Non maîtrise des effectifs étudiants**

Contrairement au manque d'engouement pour les emplois d'enseignant du supérieur et de chercheur, il y a un véritable goulot d'étranglement à l'entrée des universités et grandes écoles publiques, surtout, du fait de la croissance constante des effectifs d'étudiants, d'année en année, comme le montre, ci-après, le tableau d'évolution du nombre de bacheliers de 1999 à 2012 :

| Année                | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de bacheliers | 24750 | 28500 | 29530 | 18900 | 28000 | 34000 | 32418 | 46526 | 32266 | 38088 | 30000 | 42500 | 37578 | 48128 |

La principale caractéristique de cette évolution est qu'elle traduit plutôt une volonté politique de remplissage non soucieuse, ni de la nécessité d'une adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi, ni, par conséquent, des objectifs de développement du pays, comme l'attestent les programmes inadaptés, aux contenus dépassés, l'absence de liens avec les milieux professionnels, les offres de formation sans rapport avec les bassins d'emplois, notamment dans le domaine des

sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et l'orientation des étudiants dans les différentes filières de formation comme suit :

- seulement 26% des étudiants des universités publiques sont formés dans les sciences et l'ingénierie industrielle et de transformation, tandis que 58% sont inscrits dans les sciences sociales, commerciales, juridiques, lettres et arts ;
- dans les Grandes Ecoles publiques, les taux d'étudiants en Sciences plafonnent à 41% des effectifs ;
- seulement 1% des étudiants, dans les universités privées, sont inscrits dans les formations scientifiques ;
- enfin, dans les Grandes Ecoles privées, les effectifs scientifiques ne représentent que 34%.

### **1-1-5. Gangrène du système et gouvernance inappropriée**

Le système était gravement gangrené par de nombreuses pratiques hétérodoxes :

#### **➤ les «cas» ou inscriptions parallèles,**

Les inscriptions parallèles, qui consistent, pour l'essentiel, dans des transferts irréguliers de milliers d'étudiants orientés dans les établissements privés vers les universités publiques, moyennant parfois des pots de vin, s'opéraient au mépris des critères de sélection définis. Elles gonflaient considérablement les effectifs et faisaient largement déborder les capacités d'accueil.

#### **➤ les inscriptions pédagogiques irrégulières,**

Les inscriptions pédagogiques effectuées généralement au détriment des inscriptions administratives, rendaient difficiles voire impossibles le contrôle et la régulation des

effectifs. La situation à l'Université de Cocody donne une illustration saisissante à cet égard, où le service de la scolarité se trouvait dans l'impossibilité matérielle de donner des statistiques fiables sur le nombre d'étudiants qui y étaient inscrits ; ces statistiques oscillaient entre 50 000 et 70 000 étudiants

➤ **les heures complémentaires excessives,**

Le volume des heures complémentaires (HC) était incontrôlé.

En effet, s'il est vrai que la pénurie réelle d'enseignants et d'infrastructures évoquée dans les chapitres précédents, induit indubitablement la nécessité d'un recours à des heures complémentaires, force est de constater que leur gestion était laborieuse et parfois fantaisiste.

Plusieurs raisons, dont notamment, le découpage abusif des UV ou des groupes, les mauvais calculs, la mauvaise foi, rendaient impossible la budgétisation rigoureuse de ces HC.

➤ **les dépenses par étudiant**

Relativement aux dépenses par étudiant, celles-ci étaient largement en deçà du coût réel par étudiant. En effet, les sources de financement des universités, provenant à plus de 95% du budget de l'Etat et rapportées au nombre d'étudiants, font apparaître un gap des deux tiers du montant escompté. Les ressources propres qui constituent une autre source de financement étaient dérisoires puisqu'elles proviennent essentiellement des frais d'inscription eux même ridiculement insignifiants (6000 F Cfa).

➤ **le parapluie atomique».**

Enfin, selon une étude que le service de la scolarité de l'université vient de réaliser à la demande du Ministère de

tutelle, un peu plus de 6000 étudiants, qui n'ont pas encore obtenu le diplôme de la Maîtrise normalement préparé en 4 ans, ont, actuellement, une durée effective d'étude comprise entre 8 à 16 ans, preuve d'une efficacité interne médiocre.

➤ **Les constructions anarchiques et occupations illicites**

Trois villages, (Wassa, CHU-village, Bengué) mitoyens à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Médicales et à l'ENS peuplés de plus de 15000 habitants civils, étaient implantés sur le campus de Cocody, et un autre sur celui d'Abobo Adjamé.

### **1.1.6- Enseignement supérieur privé**

Du fait de l'incapacité des structures publiques à accueillir tous les bacheliers, les établissements privés d'enseignement supérieur se sont multipliés de façon anarchique et profuse.

Les programmes de formation, souvent principalement théoriques, aussi bien que la nature des filières de formation ne permettaient pas, du moins pour la plupart d'entre eux, de produire des diplômés répondant aux besoins du secteur économique.

## **1-2- Recherche Scientifique**

### **1.2.1- Recherche publique**

Celle-ci est caractérisée par les maux suivants :

## ✓ **Insuffisance du financement et déliquescence de l'appareil de recherche scientifique**

L'insuffisance, l'irrégularité, la réduction drastique, le caractère aléatoire et l'inadéquation des ressources mobilisées constituent un handicap au développement de la recherche et ont conduit à une dispersion de son dispositif.

En effet, la Côte d'Ivoire ne consacre qu'environ 0,4 de son PIB, alors que la norme, conformément au plan de Lagos élaboré en 1980, recommande aux pays d'Afrique d'affecter au moins 1 % de leur PIB à la recherche. Comparativement aux pays ci-après, la Côte d'Ivoire n'est pas la mieux lotie :

Israël **4%** du PIB ;  
Finlande **3,7%** du PIB ;  
Suède **3,6%** du PIB ;  
Corée du Sud et Japon **3,4%** ;  
Suisse **3%** du PIB ;  
USA **2,7%** du PIB ;

Chine **2,55%** du PIB ;  
France **2,16%** du PIB ;  
Maroc **1%** du PIB.  
Sénégal **0,9%** du PIB ;  
Tunisie **0,9%** du PIB ;  
Algérie **0,2 %** ;  
**Côte d'Ivoire 0,4% du PIB.**

Les moyens mis à la disposition de la recherche universitaire sont en inadéquation avec le potentiel intellectuel et les perspectives qui s'offrent à ces institutions pour peser sur le développement aussi bien industriel que socio-économique.

Les appuis financiers sont obtenus sur des projets, des programmes internationaux et des activités d'expertise. D'ailleurs, ce dernier pan des activités de recherche reste encore dans l'informel. Les sollicitations se font à titre individuel, plus du fait de connaissances que de

compétences reconnues et recherchées pour une activité précise.

### ✓ **Insuffisance et obsolescence du matériel scientifique**

Les laboratoires de travaux pratiques et de recherche et le matériel scientifique étaient tous dans un état d'obsolescence totale, quand ils n'étaient pas simplement fermés ou hors de service, faute de pièces de rechange pour en assurer la réparation.

Les équipements sont généralement ceux acquis pour les activités pédagogiques ou financés par des projets.

### ✓ **Inorganisation de l'appareil de Recherche**

Aujourd'hui la recherche scientifique en CI est organisée autour des universités, de Centres et d'Instituts, dont certains fonctionnent de façon autonome, alors que d'autres sont rattachées à une université. Il existe même des structures qui n'ont pas de statut clairement défini.

La production scientifique est généralement une affaire personnelle et de nombreux travaux de recherche et de publications n'apparaissent pas dans le patrimoine des universités. Cette quasi improvisation des échanges entre nos structures de recherche a pour résultats des acquis qui ne sont consignés dans aucun des référentiels, sauf dans le cas de soutenance de mémoires (thèses et DEA).

Les chercheurs sont souvent plus impliqués dans des partenariats à l'extérieur que dans des activités réellement menées au sein de leur laboratoire

d'attache. Paradoxalement, les résultats qui résultent de cette organisation ne sont pas catastrophiques.

Les programmes de recherche dans les universités sont plus le fruit d'opportunités (bourses, projets, échanges bilatéraux, expertise ponctuelle, etc;) que le produit d'une stratégie prédéfinie dans le cadre des activités de l'institution.

Les orientations générales et les thématiques ne font pas l'objet d'une programmation et encore moins d'une évaluation d'objectifs définis par les instances universitaires.

Il existe un fort potentiel qui demande à être mieux structuré et mieux outillé. Il demeure capital qu'une réelle gouvernance de la recherche universitaire soit adoptée.

Il existe donc une stratification administrative sans de véritables liens fonctionnels.

### **1.2.1 - Recherche privée**

Des départements Recherche et Développement existent dans certaines grandes entreprises ou multinationales privées mais dont la lisibilité échappe totalement au MESRS.

Bien souvent, aucun partenariat formel et cohérent ne les lie aux institutions publiques.

La raréfaction des ressources financières de l'Etat, avec pour conséquence une inversion de l'ordre des priorités, le peu d'intérêt pour la recherche, a conduit à son état de décrépitude actuel.

## **II-MESURES PRISES**

En vue de sortir le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de la crise sans précédent qu'il traverse ainsi depuis environ une décennie et de lui donner son lustre d'antan, des mesures d'urgence s'imposaient, et ont été complétées et renforcées par diverses mesures de relance.

### **2-1. MESURES D'URGENCE**

Les mesures d'urgence ont consisté dans diverses opérations pour permettre une reprise des activités dans les structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique dans les conditions appropriées à une formation de qualité. Ces mesures concernent aussi bien l'Enseignement que la Recherche scientifique et sont relatives :

- ✓ au cadre juridique et institutionnel
- ✓ aux infrastructures et équipements académiques et pédagogiques ;
- ✓ à l'administration et le pilotage. ;
- ✓ aux œuvres sociales universitaires.

#### **2.1.1- Enseignement supérieur**

##### **2.1.1.1- Cadre juridique et institutionnel**

Le cadre juridique et institutionnel a été a subi une importante et profonde modification. Ainsi un décret a été pris par le Gouvernement, qui abroge et remplace les décrets de 1996 et 2001, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des universités et au mode de désignation de leurs responsables.

### **2.1.1.2- Reconstitution des infrastructures et équipements académiques et pédagogiques et Accroissement des capacités d'accueil**

Compte tenu de l'état de dégradation avancée des structures, amplifié par les pillages et le vandalisme perpétrés à grande échelle, de gigantesques travaux de réhabilitation, de reconstruction et de construction ainsi que d'équipement ont été engagés dans l'ensemble des structures universitaires de Côte d'Ivoire :

Cette reconstitution de la capacité d'accueil des structures académiques et pédagogiques a consisté à remettre à niveau leurs infrastructures et à les rééquiper, notamment d'outils informatiques et TIC. En conséquence, elle a nécessité aussi bien des travaux d'infrastructures que l'acquisition d'équipements divers (mobilier, matériel informatique, matériel didactique et de laboratoire...)

La reconstitution de la capacité d'accueil de l'Université de Bouaké est passée par le retour de la structure à Bouaké. Pour préparer efficacement ce retour, des actions suivantes ont été menées :

- ✓ réhabilitation et équipement du campus 1 : les marchés passés sur tous les bâtiments du campus 1, attendant la disponibilité de la trésorerie pour l'exécution des chantiers et ayant accusé un grand retard, ont été donnés en marché complémentaire à SIMDCI. Dans le cadre de ces travaux, le site de l'UFR de médecine a été totalement réhabilité avec l'achèvement de tous les bâtiments abandonnés avant la crise de 2002.

- ✓ Résurrection du campus 2 : en effet, donné pour définitivement perdu depuis la crise de 2002 et n'ayant fait l'objet d'aucun projet de réhabilitation depuis cette date, le campus 2 (ex-IAB), d'une superficie d'environ 58 ha et de capacité supérieure au campus 1 aussi bien en infrastructures pédagogique que des œuvres universitaires a été complètement rénové et reconstruit, permettant à l'Université de Bouaké de retrouver, et mieux, d'accroître ses capacités puisque tous les bâtiments qui y sont ont également été achevés.

Notons que la réhabilitation de ce site permet d'atténuer notablement, sinon d'annuler, les besoins en location de bâtiments privés qui était la condition primordiale d'un retour réussi de l'Université de Bouaké à Bouaké.

- ✓ recherche de logements à louer par les enseignants et le personnel administratif : il s'agit de simples démarches à mener, qui visent uniquement à appuyer celles initiées par les personnes concernées pour les encourager et faciliter leur retour à Bouaké

Pour le retour effectif et réussi de l'ex-URES de Korhogo à Korhogo et dans le cadre de son érection en université, les actions suivantes ont été impérativement entreprises :

- ✓ reconstitution de la capacité d'accueil par la réhabilitation des Campus du Lycée FHB (université et CROU) et de l'ex-URES ainsi que l'achèvement des bâtiments en construction
- ✓
- ✓ prospection pour les logements du personnel, afin d'encourager et de faciliter le retour des personnels

enseignants et administratifs à Korhogo et permettre une reprise efficace des activités, il faut trouver des logements en nombre.

S'agissant tout particulièrement de l'INP-HB, les travaux de réhabilitation n'ont pas encore démarré car il constitue une composante importante du projet C2D du MESRS:

L'engorgement des universités impose que de nouveaux sites d'accueil soient identifiés, en vue de disposer d'infrastructures additionnelles. Ainsi, l'ex-Ecole Supérieure Interafricaine d'Electricité (ESIE) et partiellement l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA) ont été réhabilités et rééquipés.

Dans ce même chapitre d'accroissement des capacités d'accueil, le Gouvernorat du District d'Abidjan a offert à l'université Félix Houphouët-Boigny, des infrastructures modernes composés de deux (02) amphithéâtres et un bâtiment (R+2) de cours, Travaux dirigés et salles multimédia, pour une capacité d'environ trois mille étudiants

Ces mesures ont été renforcées par la création de deux nouvelles universités ont été créées à Daloa (Jean Lorougnon Guédé) et à Korhogo (Péléforo Gon Coulibaly), et d'un centre régional des œuvres universitaires à Korhogo, en même temps que par le changement de dénomination des universités. Ainsi les universités s'appellent désormais :

Université Nangui Abrogoua (Abobo-Adjamé), Université Alassane Ouattara (Bouaké), Université Félix Houphouët Boigny (Cocody).

## **2.1.2- Recherche Scientifique**

Concernant la recherche scientifique, l'urgence a consisté à la doter d'un statut formel, par la rédaction d'un texte organique, qui en définit notamment les objectifs, les moyens d'actions institutionnels, matériels et financiers. La nécessité s'imposait également de faciliter l'accès à l'information scientifique.

### **2.1.2.1- Cadre juridique et institutionnel**

Pour doter la recherche scientifique d'un statut formel, un projet de loi portant orientation et programmation de la Recherche scientifique et technologique, corrigé et finalisé a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de suivre les procédures pour son vote à l'Assemblée nationale.

Cette loi fixera le cadre légal dans lequel le système ivoirien de recherche devra évoluer. En ce sens, elle comportera les dispositions relatives, notamment à:

- ✓ l'institution d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique ;
- ✓ la création du Fonds National de Recherche Scientifique et Technologique (FNRST) ;
- ✓ la création des établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) ;
- ✓ l'orientation de la politique nationale de recherche scientifique

Plusieurs ateliers ont été organisés, à l'issue desquels :

- ✓ Un document de Politique de la Recherche Scientifique a été validé
- ✓ Un Plan Stratégique de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique a été élaboré ;

- ✓ 24 grands programmes nationaux de recherche ont été définis pour impulser le développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ 8 pôles de compétence pour la Recherche ont été identifiés;
- ✓ Le document cadre de la mise en œuvre des pôles de compétence a été adopté .

### **2.1.2.2- Information Scientifique et Technique**

L'accès à l'information scientifique et technique est d'un enjeu majeur pour l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, en vue de l'actualisation des connaissances, notamment. Le programme de soutien en faveur de l'accessibilité à l'information scientifique, le **PERI** (Program of Enhancement for Research Information), s'inscrit dans cette perspective. Ce programme permettra aux chercheurs ivoiriens d'accéder efficacement aux plus grandes bibliothèques virtuelles et électroniques qui existent à travers le monde.

De même, le projet Réseau Ivoirien de Télécommunications dédié à l'Enseignement et à la Recherche (**RITER**) d'interconnexion des structures d'enseignement et de recherche entre elles, ainsi qu'entre elles et la tutelle, est un puissant outil de communication, interne et externe. Cette solution va conduire à la création d'un véritable espace technologique intégré.

Ce projet connaît déjà un début de mise en œuvre puisqu'il a permis de procéder à l'identification et à l'orientation, puis à l'inscription des étudiants pour cette rentrée 2012-2013. Il a également permis

d'interconnecter les structures entre elle offre déjà la possibilité de faire le télé-enseignement et de démarrer effectivement la réforme LMD par la mise en ligne des cours.

### **2.1.3- Administration et pilotage**

#### **2.1.3.1- Gouvernance**

Les nombreuses difficultés relevées dans le système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique trouvent, en grande partie, leur origine dans le type de Gouvernance mise place par les textes en vigueur. Il convient donc de procéder à une révision des textes portant organisation et fonctionnement des universités, grandes écoles et centres des œuvres universitaires.

#### **Note de cadrage et contrat d'établissement**

Les responsables se verront désormais assigner des objectifs fixés dans un contrat pluriannuel et seront jugés sur leurs résultats pédagogiques et financiers.

C'est dans cette optique que s'inscrit le relèvement des **droits d'inscription**, modulé en fonction des niveaux d'études (de 30000 pour le niveau L à 90000F pour le niveau D), pour permettre aux universités et Grandes Ecoles publiques de disposer de ressources propres substantielles pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche.

#### **Certification du Ministère et des structures (Norme ISO 9001)**

Soucieux de se donner les moyens d'être plus performant et de se positionner conformément à l'importance du rôle qui est le sien à savoir, contribuer au

développement de la Côte d'Ivoire par une formation et une recherche de qualité, le MESRS s'est engagé dans le projet de mise en place d'un système de management de la qualité au sein de son Cabinet , de ses Directions Générales et Centrales ainsi que de ses structures sous tutelle.

Ce projet, piloté par CODINORM, qui a démarré par un séminaire de sensibilisation des facilitateurs et des principaux responsables de la mise en œuvre de cette démarche au sein du Ministère, se poursuit par la formation des rédacteurs, membres de chaque structure.

### **Mise en place d'un groupe de veille stratégique : le C2R**

Le Comité de Réflexions pour la Renaissance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (C2R) est un groupe de veille académique et scientifique, consultatif, composé de personnalités ayant une expérience avérée du système :

- anciens Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- anciens Recteurs ou Présidents d'Universités.

Ce groupe est chargé de mener des réflexions sur un certain nombre de problèmes académiques et scientifiques (ex : baptême des universités, note de cadrage, heures dites « complémentaires », institution de l'Eméritat, compétences des enseignants, etc...) et de faire des propositions et recommandations au MESRS.

### **2.1.3.2- Informatisation (TIC) et Contrôle des effectifs**

Aucune planification sérieuse ne peut se faire sans statistiques fiables et sans la maîtrise des flux et des effectifs. Le ministère et les différentes structures doivent

être capables de connaître, en temps réel, la distribution des ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières.

Aussi, la mise en œuvre du RITER et la dotation de l'administration en matériel informatique performant, permettra-t-il :

- d'achever la mise en réseaux électroniques des services et structures au niveau national et avec leurs homologues des sous-régions Ouest et centre africaines dans le cadre du WACREN, dont il est la composante ivoirienne.
- disposer d'une base de données relatives aux étudiants en temps réel ;
- d'éditer des nouvelles cartes à puces pour les étudiants sur la base des fichiers reconstitués permettant de contrôler et maîtriser les effectifs d'étudiant ; à cet effet, toutes les activités pédagogiques, socio-éducatives, sportives seront assujetties à l'effectivité de l'inscription administrative et à la possession effective de la carte.
- de constituer, dans la perspective de la décentralisation, une alternative au faible nombre d'enseignants par les enseignements à distance qu'elles autoriseront..

### **2.1.3.3- Ressources humaines**

Une mobilisation massive constituer un vivier important de ressources humaines de qualité. Celle-ci reposera sur les compétences internes et extérieures selon la stratégie suivante :

- augmentation du nombre de postes pour le recrutement des enseignants pour assurer la relève mise en place d'une politique de formation des formateurs
- application des dispositions du décret sur la contractualisation.
- maîtrise, contrôle et rationalisation des heures complémentaires (HC) et supplémentaires (HS): un arrêté a été pris dans ce sens ;
- encouragement du retour des ivoiriens de la diaspora pour améliorer la qualité et le ratio enseignants/apprenants ; les universités doivent pouvoir offrir des mesures incitatives, y compris une rémunération et des conditions d'emploi souples, pour recruter des universitaires de renom venant d'autres pays ; Plusieurs missions ont été organisées à cet effet;
- définition de contrats de coopération internationale à travers des missions ponctuelles ou permanentes d'enseignants-chercheurs des institutions universitaires étrangères de haut niveau.

#### **2.1.3.4- Mobilisation du personnel et des étudiants autour de la réforme LMD**

Pour opérer efficacement le basculement vers la réforme LMD, dans la dynamique souhaitée de l'amélioration des offres de formation, avant la reprise des cours, les enseignants, les étudiants et le personnel administratif ont été invités à assister à des séminaires de sensibilisation et de formation.

Cette phase de sensibilisation est importante et concerne également les autorités politiques et gouvernementales, parce que la réforme, d'une

envergure internationale impacte directement la gouvernance universitaire.

#### **2.1.4- Œuvres socio-culturelles et sportives**

La problématique de la jeunesse estudiantine est au cœur du dispositif de normalisation de la vie sociale et politique engagé de façon résolue par le Gouvernement. Ainsi, plusieurs actions sont initiées par le MESRS devant permettre, à la rentrée, d'occuper sainement les étudiants, en dehors de leurs activités académiques et de les éloigner de l'oisiveté, mère de nombreux vices et dérives.

Les œuvres regroupent l'hébergement dans les résidences universitaires, les bourses et les activités socio-culturelles et sportives.

##### **2.1.4.1- Résidences universitaires**

S'agissant des Cités Universitaires, une nouvelle politique sera engagée sur la base des mesures suivantes :

- ✓ les résidences implantées sur les campus seront gérées par les CROUS ;
- ✓ les résidences situées en ville pourraient être concédées à des privés sur la base de d'un cahier des charges.

Les résidences ci-après ont été ou sont en cours d'être réhabilitées et équipées par l'Etat :

- ✓ Abidjan : toutes les résidences de Cocody (campus, Mermoz, Saint-Jean, Château-d'eau et Riviera II) ;
- ✓ Bouaké : les résidences du campus I campus II et de Cité Forestière ;

- ✓ Daloa : les résidences de la Cité Khalilou ;
- ✓ Korhogo : les résidences du Lycée Félix Houphouët-Boigny.

La gestion de ces résidences continuera à être assurée par les CROUS.

Concernant la résidence St Jean, elle sera affectée, exclusivement, à l'ENSEA, afin de loger les étudiants des 18 nationalités qu'accueille cette institution.

Enfin, il convient de noter que concernant le CROU-B à Bouaké, tous les bâtiments du Campus I ont été réhabilités et restent à être équipés.

## **b- Admission dans les résidences universitaires**

De nouveaux critères d'attributions des chambres aux ayant-droits, basés sur un dosage cohérent des paramètres tels que le mérite, l'âge, le niveau et la filière d'étude ainsi que le genre, seront définis.

Par ailleurs, il sera procédé à un réajustement du niveau des loyers des chambres des cités universitaires, dans le sens de la hausse. En effet, les montants actuels sont dérisoires et ne permettent pas d'offrir un cadre de vie et de travail serein et propice à de bonnes études dans les résidences. Le séminaire organisé sur la thématique des conditions de vie et de travail des étudiants, en 2008, à Grand-Bassam, l'a relevé et recommandé les solutions efficaces en ce sens.

### **2.1.4.2- Bourses d'études**

Quant aux bourses, de nouvelles dispositions sont envisagées, qui privilégient le critère du mérite, notamment.

La rédaction d'un manuel de procédure pour l'attribution des bourses est en cours

Par ailleurs, il est maintenu le principe de la différenciation du niveau des bourses, en fonction du niveau d'études et de procéder à un relèvement des montants de celles des étudiants des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles.

Enfin, le paiement électronique des bourses grâce à des conventions passées entre l'Etat et des établissements financiers constitue une réponse efficace et durable à la situation actuelle.

Le coût total des travaux de réhabilitation actions s'élève à environ **110 milliards de francs CFA**,

En conclusion, les mesures d'urgence qui ont permis la réhabilitation des universités et leur réouverture à la date prévue du 03 Septembre 2012, ont été exécutées dans les délais fixés car de façon non exhaustive, des dispositions ont été prises pour :

- faciliter la passation des marchés sans en altérer l'efficacité ;
- assurer la disponibilité des crédits qui leur sont affectés.

#### **2-1.4.3- Campus info**

Il est prévu, à la prochaine rentrée, de faire fonctionner un groupe de communication comprenant une chaîne de télévision, une radio et un journal. « Campus Infos » sera un puissant outil de

communication au service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il permettra de diffuser des documentaires instructifs, de faire participer les étudiants à des concours et jeux intellectuels et de culture générale. Mais il sera surtout le canal de promotion et de diffusion des résultats de la recherche, ainsi que des offres de formation disponibles dans nos structures d'enseignement supérieur.

Le local devant abriter « Campus Info » a été identifié.

Ce groupe de communication (presse écrite, radio et télévision) sera animé, notamment, par les étudiants.

#### **2-1.4.4- Redynamisation des activités culturelles**

Afin de proposer des occupations saines aux étudiants, le ministère a entrepris les actions suivantes :

- Reconstitution des différents Clubs artistiques, littéraires et scientifiques existant au sein des Universités (CUAC) ;
- Remise en place de l'Orchestre de l'Université d'Abidjan : L'acquisition du matériel et la formation du groupe sont en cours.

#### **2-1.4.5- Redynamisation des activités éducatives et sportives**

Plusieurs séances de travail se sont tenues en vue de réactiver et de réorganiser les associations sportives regroupées au sein de l'Abidjan Université Club (AUC), afin que de véritables équipes universitaires naissent et compétissent à l'échelle régionale, voire, internationale.

#### **2-1.4-6- Formation à la citoyenneté**

Dans la dynamique du processus de sortie de crise, il est indispensable de prendre en compte la dimension

liée au changement de mentalité des étudiants, acteurs principaux du système universitaire.

Aussi, importe-t-il, pendant cette période transitoire de fermeture des deux universités, d'impliquer directement les étudiants au processus d'amélioration des conditions de vie sur les campus universitaires, en s'inspirant du modèle d'universités étrangères qui ont réussi dans ce domaine.

C'est l'objectif des 2 projets suivants :

### **Volontariat étudiantin**

Le projet de volontariat de la jeunesse estudiantine pour sa contribution à la réhabilitation et à l'amélioration des conditions de vie au sein des Universités ivoiriennes, s'inscrit dans cette logique. Cette opération qui se veut avant tout citoyenne, a pour finalité de contribuer au processus de réconciliation au sein de l'Université d'une part, et d'autre part, dans une certaine mesure, de réconcilier la jeunesse estudiantine avec la société ivoirienne, en modifiant la perception négative que cette dernière a de l'étudiant ivoirien. Il s'agit donc de changer de paradigme et de se départir de l'image de l'étudiant destructeur qui est incompatible avec les efforts fournis par le gouvernement pour rénover et réorganiser le système universitaire.

Ce projet, financé par la Coopération française, a démarré le 14 Février 2012 sur le campus de Cocody. 400 étudiants en 04 vagues sont mobilisés. Encadrés par des enseignants et en collaboration avec la Plateforme de Services de la mairie de Cocody, ils participent à l'assainissement et à l'embellissement du cadre de l'université.

### **III- MESURES DE RELANCE : PERSPECTIVES ET AMBITION**

Ces mesures sont retenues pour être mises en œuvre après l'exécution des mesures d'urgence. Cependant, certaines activités les concernant, notamment les études de faisabilité peuvent être initiées maintenant. En l'état actuel, ces actions ne sont pas exhaustives.

#### **3.1- Enseignement Supérieur**

##### **3.1.1- Redéfinition de la carte universitaire d'Abidjan**

###### **3.1.1.1- Réaliser l'extension de l'université Félix Houphouët Boigny**

L'Université Félix Houphouët Boigny dispose d'une propriété foncière de plus de 100 hectares, dont une petite partie seulement est construite.

Il y a donc un potentiel important d'extension par la construction de nouvelles infrastructures administratives, académiques, culturelles (musée, salle polyvalente, etc...) et pour les œuvres universitaires.

###### **3.1.1.2- Réaliser l'extension de l'université Nangui Abrogoua**

Certains locaux étaient dans un état si avancé de fragilité, du triple fait de la vétusté, des actes de vandalisme, et des séquelles du conflit armé, que leur destruction totale était la seule solution.

Les graves préjudices subis par cette Université ont nécessité la reconstruction de certains bâtiments.

L'Université Nangui Abrogoua qui dispose d'une propriété foncière de plus de 120 hectares, offre un potentiel important d'extension par la construction de nouvelles infrastructures administratives, académiques, culturelles (musée, salle polyvalente, etc... ) et pour les œuvres universitaires (résidences, restaurants, cafétéria, infrastructures sportives).

### **3.1.1.3 - Construire de nouveaux bâtiments sur les sites de l'ESIE et de l'IHAAA :**

Concernant l'IHAAA, il est à noter que le gouvernorat du district d'Abidjan a concédé à l'Enseignement Supérieur, toute la zone qui sépare l'enceinte de l'IHAAA du commissariat de police du 29<sup>ème</sup> Arrondissement, espace illégalement occupé par des garages,

De nouvelles infrastructures administratives, académiques, socio- culturelles et sportives peuvent être construites, sans oublier les restaurants et cafétéria.

De même, le site de l'ex-ESIE dispose d'importantes superficies non bâties avec la possibilité d'extension sur le Centre des métiers de l'électricité (CME), propriété actuelle de la CIE.

Ces extensions permettront à terme d'ériger éventuellement ces sites en centres universitaires thématiques.

### **3.1.2- Relèvement du niveau de l'INP-HB de Yamoussoukro**

#### **3.1.2.1- Restauration du niveau de compétitivité internationale de l'INP-HB**

Cette Grande Ecole qui pendant de nombreuses années a fait la fierté de la Côte d'Ivoire, par le prestige de ses infrastructures et la qualité de ses programmes de formation, a amorcé un déclin qui s'accroît chaque année.

L'état actuel de délabrement des bâtiments, la non fonctionnalité de nombreux équipements, résultats d'un management inapproprié, nécessite la prise de mesures radicales, en vue d'impulser une nouvelle vision et de redonner à cette institution la notoriété internationale qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Le modèle de gouvernance de la structure devra nécessairement être changé pour répondre aux exigences des institutions d'enseignement supérieur de rang international. Celui-ci reposera sur un Conseil d'Administration dynamique et regardant, et sur les qualifications d'un manager ambitieux, rigoureux et compétent. La nomination du nouveau Directeur Général et de la nouvelle équipe managériale a permis de redimensionner les ambitions de cette institution.

Un audit complet de la structure est en cours, qui permettra d'élaborer un plan d'action stratégique. Celui-ci définira des objectifs ambitieux et mesurables à partir d'indicateurs de performance précis et détaillés.

Après seulement quelques mois de prise de fonction, la Direction a engagé l'Institution dans de nombreux contrats de partenariat locaux et internationaux, scientifiques, commerciaux et industriels, tant privés que publics. En ce sens, les missions nobles de formation continue qui lui sont dévolues doivent être accomplies avec plus d'efficacité et d'ambition pour lui permettre

d'étendre sa notoriété et son rayonnement et de bénéficier des retombées de son expertise.

### **3.1.2.2- Création du Technopôle**

La création d'un Technopôle à Yamoussoukro a pour objectif l'érection dans le District de Yamoussoukro d'une cité urbaine (la technopole) avant-gardiste à vocation académique, scientifique, technologique, industrielle, économique, artistique et culturelle, interface des économies nationale, sous-régionale, continentale et mondiale dont l'INP-HB constitue le premier maillon, le noyau.

Le Technopôle de Yamoussoukro ambitionne d'être le creuset d'une véritable synergie dans chacun des secteurs prioritaires de l'économie nationale entre la formation de compétence, la recherche scientifique, le développement technologique et l'entreprenariat de production de biens de services.

En effet, les pays développés ou émergents confirment que le progrès économique et social ne peut être durable sans la création de technopoles. De même l'émergence post-crise de la Côte d'Ivoire ne se fera véritablement qu'à partir de la valorisation des potentiels humains, infrastructurels, scientifiques et technologiques nationaux. Plusieurs étapes et activités permettront sa réalisation :

- mise à niveau de l'INP-HB ;
- création du Village des Sciences et Technologies, des Arts et la Culture, qui naîtra de l'aménagement urbain et de la mise en valeur progressive dans le cadre du projet de la Technopole, de la réserve

foncière de 3.300 hectares jouxtant l'INP-HB par la création des Pôles d'Appui et des Pôles de Compétitivité ;

- définition et mise en œuvre d'une politique nationale visant à faciliter la création et le développement d'activités innovantes à partir des échanges et coopération entre des entreprises, des centres de recherche, des établissements de formation de haut niveau ;
- orientation de la formation des compétences, de la recherche scientifique, de l'innovation scientifique et technologique vers le développement économique et social ;
- stimulation du développement de la recherche scientifique et valorisation de ses résultats au sein de processus de production à forte valeur ajoutée et favoriser l'investissement direct privé local ou étranger dans les projets de recherche scientifique;
- promotion de l'auto-emploi dans les secteurs de base de l'économie nationale, par l'incubation et la création d'entreprises innovantes basées sur la valorisation économique des résultats de la recherche ;

Les enjeux de la Technopole de Yamoussoukro sont énormes et devront permettre l'entrée de la Côte d'Ivoire et la Sous-région dans l'économie mondiale du savoir et du savoir faire.

L'existence de l'INP-HB comme premier maillon est une opportunité qui permet le démarrage à coût réduit de la Technopole.

Par ailleurs, les activités du Technopôle s'appuieront sur les potentiels infrastructurel, humain, académique, scientifique et technologique de l'INPHB.

### **3.1.4- Décentralisation des universités**

#### **3.1.4.1- Création d'une ville universitaire dans la périphérie d'Abidjan**

La sortie de crise offre une opportunité de reconstruire les bases d'un enseignement supérieur solide et efficace qui réponde aux problèmes de développement de la Côte d'Ivoire tout en prenant en compte son encrage dans le monde.

La ville universitaire est un complexe créé dans le seul but d'accueillir une grande université. Dans ce sens, elle doit, dans sa création, prendre en compte tous les critères qui favoriseront l'intégration de ses futurs étudiants. Cette ville de taille adaptée, doit disposer d'un cadre de vie agréable ; un arbitrage judicieux entre espaces "verts et bleus" (bois et plans d'eau) et bâtiments. Sa phase de conception doit anticiper les besoins et les défis de demain.

A l'instar de quelques exemples à travers le monde (Université de Louvain La Neuve en Belgique, Université de Sacramento aux USA, Universités de Bordeaux en France, Université d'Accra-Legon au Ghana...), cette ville disposera, outre les infrastructures pédagogiques, de toutes les commodités socio-éducatives, socio-culturelles, sportives et commerciales que sont:

- ✓ les établissements (écoles, lycées (classique et technique), universités, institut de technologie) ;
- ✓ les infrastructures de transport (bus, train) ;
- ✓ les loisirs (musées, salles de cinéma, sport, médiathèque et bibliothèques) ;

- ✓ l'hôpital universitaire ;
- ✓ les restaurants et commerces ;
- ✓ l'hébergement (résidences universitaires, appartements, hôtel des enseignants, régime internat pour les lycéens afin de maintenir l'excellence).

Cette ville permettra non seulement de redorer le blason de notre système éducatif, mais assurera le renouvellement de l'élite nationale et redonnera à la Côte d'Ivoire le rayonnement scientifique qu'elle avait aussi bien dans la sous-régionale ouest-africaine qu'en Afrique toute entière. Elle sera un modèle harmonieux pour le secteur éducation-formation regroupant plusieurs ministères (MEN, METFP, MESRS).

Dans la mise en place de ce modèle, le Partenariat Public Privé occupe une place prépondérante.

### **3.1.4.2- Construction de centres universitaires dans plusieurs régions du pays**

Dans la dynamique de la création d'un village ou d'une ville universitaire dans la périphérie d'Abidjan, les études en cours dans le cadre de la décentralisation de l'Université devront aboutir, dans les cinq (5) années à venir, à la construction de cinq (5) nouvelles universités à Daloa, Korhogo, Bondoukou, Man et San Pedro.

La première de cette série vient de voir le jour,  ~~dans les mois prochains~~, à Daloa ou Korhogo, à partir des Unités Régionales d'Enseignement Supérieur (URES) qui ont été érigées en universités ; il s'agit des universités Jean Lorougnon Guédé et Péléforo Gon Coulibaly.

Les autres, au stade des purges des droits coutumiers, en constituent la seconde étape.

### **3.1.4.3- Elaboration d'une carte universitaire de la Côte d'Ivoire**

Pour éviter la dispersion des moyens, il faut créer, pour le système d'enseignement supérieur, un ensemble suffisant, cohérent, diversifié et complémentaire de structures et de formations, adaptées au besoin de développement.

L'organisation de cet ensemble vise trois objectifs principaux :

- rapprocher les centres de formation supérieure des apprenants ;
- offrir des formations universitaires en rapport avec les besoins du secteur productif ;
- participer au développement local par la mise en valeur des potentialités de la région grâce à une recherche scientifique ciblée et performante.

La mise en œuvre de cet ensemble doit s'appuyer sur un guide objectif, argumenté et chiffré, dans lequel les structures à créer (universités et grandes écoles) ainsi que les formations à dispenser (académiques ou professionnelles) sont répertoriées, avec une proposition de regroupement dans des structures et de dissémination sur le territoire national.

La réalisation d'un tel guide prend en compte l'état des lieux des structures, des offres de formations nationales et sous-régionales. Elle se fondera également sur l'étude diagnostique et stratégique que le Ministère vient de faire réaliser, sous financement Banque Mondiale. Cette étude a identifié les secteurs porteurs suivants : (i)

l'agriculture, l'agro-industrie et les ressources halieutiques, (ii) le bâtiment, les travaux publics, le transport et la logistique, (iii) l'agroforesterie, les ressources naturelles et l'environnement, (iv) l'agropastorale et la médecine vétérinaire, le génie rural, (v) les mines et l'énergie.

Cette boussole de la décentralisation de l'Université est la « Carte Universitaire de Côte d'Ivoire ».

La construction de villes universitaires, de nouvelles universités ainsi que les mesures de désengorgement des universités existantes, vont induire une reconfiguration de l'offre de formation de la Côte d'Ivoire. Celle-ci permettra de redéfinir la carte universitaire.

### **3.1.5- Réforme LMD (Licence – Master – Doctorat)**

Le LMD est une réforme qui prend en compte l'exigence de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Cette réforme est faite pour les étudiants. Il faut donc qu'ils en prennent rapidement conscience et s'approprient ses enjeux.

La mise en œuvre de la réforme passe par des séances de sensibilisation et de formation à l'attention de tous les acteurs du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : enseignants, chercheurs, personnels administratifs et technique, étudiants, parents d'étudiants et décideurs.

Mais au-delà du secteur de l'Enseignement Supérieur, cette réforme doit se concevoir de concert et en cohérence avec tous les autres ordres d'enseignement.

Aussi des ateliers de formation seront-ils organisés avec les responsables pédagogiques de ces départements.

Les séminaires prévus à cet effet ont été organisés pendant la période de réhabilitation des structures universitaires et se poursuivent parallèlement à la reprise des cours, par les responsables des Universités et sous la supervision de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et des Œuvres Universitaires.

Des campagnes de sensibilisation et d'appropriation ainsi que des émissions télévision grand public sont organisées à l'endroit de la population.

De même, plusieurs ateliers permettront la reconfiguration des offres de formation par la construction de parcours de formation et la révision des curricula.

C'est donc tout un processus qui se poursuivra sur plusieurs années et qui concerne aussi bien les établissements publics que les établissements privées d'Enseignement supérieur.

### **3.1.6- Enseignement Supérieur Privé**

Une série de mesures ont été prises par le MESRS pour améliorer la qualité de la formation dans le Secteur privé d'enseignement supérieur :

- ✓ Evaluation des établissements ;
- ✓ Réforme des filières du BTS ;
- ✓ Homologation des diplômes post BTS ;
- ✓ Séminaires de sensibilisation à la Réforme LMD ;
- ✓ Ateliers de formation et de reconfiguration des offres de formation selon le format LMD ;
- ✓ Processus de préinscription en ligne pour l'orientation dans les Grandes Ecoles

## 3.2- Recherche Scientifique

Un des piliers important de l'émergence de la Côte d'Ivoire repose sur la redynamisation et le développement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique. Aussi, les actions suivantes sont entreprises :

- ✓ réalisation d'un inventaire des structures de recherche (CNRA, IPCI, CRO) et évaluation du potentiel humain et technique ;
- ✓ immatriculation et restructuration des organes de recherche ;
- ✓ mise en œuvre effective des pôles de compétence aboutissant à terme au développement de pôles de compétitivité ;
- ✓ organisation des structures de recherche en créant des Centres nationaux thématiques de Recherche
- ✓ définition de la méthodologie et mise en place du Technopôle avec comme noyau l'INP-HB ;
- ✓ accroissement substantiel du financement de la Recherche par la constitution d'un fonds avec pour objectif la constitution du FNRST unique, doté d'un financement d'au moins 1% du PIB.
- ✓ Etablissement de partenariats forts avec le monde de l'entreprise (Secteur Privé) et synergie avec la mise en œuvre de la Politique industrielle ;

- ✓ modernisation du dispositif de la recherche scientifique par l'acquisition et la construction de nouvelles infrastructures ainsi que leur équipement ;
- ✓ recrutement de chercheurs de haut niveau et renforcement des capacités des chercheurs.

### **3.3- Administration et pilotage**

Il convient d'affecter un immeuble au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour y regrouper le Cabinet, toutes les directions générales, centrales et les services rattachés.

Ainsi, une meilleure coordination de toutes les activités pourra être assurée, en vue d'une amélioration nette des conditions de travail et une plus grande efficacité.

- ✓ la réhabilitation et l'équipement de toutes les résidences universitaires existantes sur l'ensemble du territoire
- ✓ la construction et l'équipement de nouvelles résidences pour les Campus Félix Houphoët Boigny, Nangui Abrogoua, Jean Lorougnon Guédé et Péléforo Gon Coulibaly.

La construction des villes universitaires devrait, à terme, régler définitivement le problème du logement non seulement des étudiants, mais également des enseignants et du personnel administratif et technique.

### **3.4- Sources de financement**

L'Etat a consenti à d'énormes sacrifices en assurant le financement majoritaire des actions urgentes, démontrant ainsi une volonté politique forte d'impulser un changement radical dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Pour cela, la part consacrée à l'Education en général et à l'Enseignement supérieur en particulier, ainsi qu'à la Recherche Scientifique dans le budget de l'Etat, devra être substantiellement augmentée.

En complément des subventions de l'Etat, il convient d'organiser une Table Ronde des Bailleurs de Fonds. Les accords bilatéraux et multilatéraux qui en découleront permettront de disposer d'un financement suffisant pour relever les défis de la relance du système.

### **CONCLUSION**

La précarité de notre système d'enseignement supérieur a exigé des actions immédiates et des efforts importants et soutenus du Gouvernement.

Ainsi, la mise en œuvre de mesures d'urgence de réhabilitation des universités a permis une reprise effective et dans de bonnes conditions, des enseignements dans les universités.

Elle constituera également l'amorce d'une réforme globale à travers des mesures de relance inscrites dans une logique volontariste d'amélioration de la qualité des enseignements, de la recherche scientifique et d'augmentation de la capacité d'accueil des structures.

L'objectif est de rendre le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ivoirien, opérationnel, performant et compétitif, de lui redonner

sa notoriété perdue depuis plusieurs décennies et d'en constituer un levier incontournable du développement économique et social de notre pays.

La construction de villes universitaires et la réalisation du technopôle à Yamoussoukro ainsi que la mise en place des pôles de compétence à l'instar des pays industrialisés et émergents seront l'aboutissement de cette ambition. Avec le contraste absolu qu'elle crée dans le tableau actuel de l'Enseignement Supérieur, l'ENSEA constitue un modèle pour cette relance.